



GAZETTE DU JOUR.

FRANÇOIS, de grands évènements se préparent ; je suis en *Vedette* : tout ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis ; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

Du mardi 29 janvier 1793.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

De Stougard, ce 8 janvier. On attend journellement des troupes autrichiennes, on parle beaucoup de la grande armée que l'empereur aura sur pied au printemps prochain. Quarante-vingt mille hommes sont destinés, dit-on, à marcher contre l'Alsace. C'est une grande faute qu'ont faite les Français, de ne pas passer le Rhin, & de n'être pas entrés dans la Souabe, avant l'arrivée des troupes autrichiennes. Peut-être qu'il en seroit encore temps.

On travaille à force dans toutes la Souabe à rassembler des vivres, & à former des magasins pour les Autrichiens. Non-seulement des particuliers, mais même des princes font le métier de fournisseurs, acheteurs, agioteurs, &c. La sois-disante duchesse de Wirtemberg, & son cher ami Bœhnen, font ce commerce, & gagnent de quoi se passer des états de Wirtemberg, lorsque le duc les aura débarrassé de sa personne. Les autres principaux accapareurs sont les Hergelin de Stougard

& de Heilbronn ; la famille Renner, de la Forêt-Noire ; Wöhrlich & compagnie, de Pforzheim. Je compte beaucoup sur les travaux de tous ces gens-là pour opérer une révolution dans la Souabe, car par leurs soins, les habitans manqueront de vivres, & tomberont sur ceux qu'ils connoîtront pour les artisans de la disette. La famine sera infailliblement le véhicule dont je vous disois tout-à-l'heure que les Souabes avoient besoin.

On fond actuellement à Louisbourg 16 canons. Quatre sont destinés pour l'armée des cercles. Cette ville, la plus disposée de toutes celles de la Souabe à opérer une révolution, a dans son arsenal quinze cent fusils en bon état, dont je voudrois bien que les habitans fissent un bon usage.

De Porentruy, ce 17 janvier. Dimanche dernier, on a publié la nouvelle proclamation, du 17 décembre, d'après laquelle nous sommes obligés de nous conformer à l'égard des assemblées primaires. Elle me paroît illégale, & l'on sera sans doute obligé d'en faire une troisième, attendu que l'article III de celle décrétée dans la séance du 17

décembre, a été rapporté dans la séance du 22; & ce changement a été omis dans la publication qui vient d'en être fait. Demain, à neuf heures du matin, les députés doivent s'assembler. Je suis très impatient de voir la fin de tout cela; mon seul désir est de devenir Français; je ne puis plus être heureux sans cela.

Maintenant cinq partis nous divisent; celui de Rengguer; celui de l'ancien régime; celui de la réunion à la Suisse; celui d'une République séparée, sans toucher à la religion, & en conservant un peu d'inégalité parmi nous, & enfin de la réunion à la France: ce dernier est, sans contredit, le seul raisonnable, mais des idées superstitieuses & fanatiques empêchent un grand nombre de mes concitoyens d'y adhérer.

Rengguer & ses adhérens font l'impossible pour conserver la première assemblée, telle qu'elle s'est constituée; les adversaires ne négligent rien pour l'empêcher. Il paroît que ces derniers l'emporteront. En attendant nous sommes ici comme en pleine guerre, & peu s'en est fallu, qu'avant-hier le sang n'ait coulé.

Il y a huit jours environ, que le citoyen Favrol, capitaine du sixième bataillon des volontaires, du Doubs, a dans une séance de la société des amis de la liberté & de l'égalité, présidée par le général Demars, ayant Rengguer pour vice-président, accusé le général, d'avoir tenu des propos contre son bataillon; d'avoir machiné & soutenu une proclamation illégale, & d'avoir par-là attenté à la souveraineté du peuple de la Rauracie &c. &c. Il a accusé Rengguer d'être un factieux; qui, après avoir trahi le prince, trahissoit aujourd'hui sa patrie; d'avoir disposé à son profit de plusieurs meubles du château, du linge, du vin, du grain &c. Cette dénonciation a produit grande rumeur, des cris, à bas! d'autres, continuez! A chaque instant on étoit près d'en venir aux mains. Le calme s'étant rétabli, le président & vice-président furent obligés de quitter le fauteuil, pour se justifier à la tribune. Le général parla assez bien, mais Rengguer débita une série de mensonges. On finit par nommer une commission de douze membres pour examiner cette affaire, & la rapporter dans une des prochaines séances.

F R A N C E

De Vaillhan, district de Béziers, ce 12 janvier. Nous aimons ici autant nos pasteurs qu'en aucun autre endroit de la France; mais, quelle que soit

l'estime que nous leur portons, nous n'entendons pas qu'ils nous enlèvent nos femmes; & pour nous tranquilliser sur ce point, nous voulons qu'ils soient mariés. Dans le mois dernier, tous les habitans de Vaillhan se réunirent; & la Bible à la main, ils se transportèrent chez le curé de la paroisse, auquel ils citèrent tous les textes de l'ancien & du nouveau testament, qui exigent des prêtres les vertus sociales & domestiques. « Mariez-vous, lui dirent-ils, ou éloignez-vous de Vaillhan. La réponse de M. l'abbé Pagés fut un éclat de rire. Nous ne nous en sommes pas tenus-là. Au commencement de ce mois, nous sommes retournés au presbytère, avec des voitures; là, nous avons dit à notre curé: « L'ami Pagés, où voulez-vous que nous transportions vos meubles? Quel est le lieu que vous avez choisi pour votre retraite? » A ce coup-là, M. Pagés vit bien que c'étoit du sérieux; il nous promit de se marier. Il a tenu sa parole; & il vient d'épouser la fille du maire du lieu, à la grande satisfaction de tous les paroissiens. Voici d'ailleurs le nom de ceux des curés de notre district qui se sont mariés:

Pagés, curé de Vaillhan; Bonnio, curé de Biderne; Pach, curé de Hérepian; Alexandre, curé de Sonmattre; Gui, curé de Pézenas; Tondut, curé de Forenzac; Lintric, curé de Mèze; Réboul, curé de Cabricles, & Sainti, curé de Caux.

Paris, ce 28. La cérémonie de la plantation de l'arbre de la fraternité s'est faite hier avec la plus grande pompe, & dans le plus grand ordre. Le buste de Brutus y étoit porté. Le faisceau représentant les 84 départemens précédoit le jeune Chêne. Aussitôt qu'il a été planté; la musique a joué d'abord la Carmagnole, ensuite l'air ça ira, qui a tellement électrisé toutes les âmes que la municipalité ayant le maire à sa tête, a dansé des rondes: le hasard, ou la curiosité, ayant fait approcher un petit savoyard portant sellette, les officiers municipaux l'ont pris par la main, & l'ont fait danser avec eux. A sept heures du soir on dansoit encore autour de l'arbre de la fraternité.

Cet arbre a été fourni & planté aux frais du citoyen Burlot, officier municipal.

§. Conseil de la commune, du 20. Il paroît que le conseil commence à se lasser d'avoir sous sa garde les prisonniers du Temple. Avant la mort de Capet, les commissaires qui y alloient, étoient au nombre de douze, & depuis il a été réduit à six. Cependant, malgré cet allègement dans leur service, ce

n'est qu'avec beaucoup de peine qu'on est parvenu à effectuer la nomination de ceux qui doivent y aller aujourd'hui. C'est ce qui a donné lieu à un membre de dire : Il est bien étonnant, ridicule même, que nous soyons encore les valets-de-chambre de madame Capet, & que nous allions vider son pot-de-chambre. (Ces expressions basses & triviales ont causé de longs murmures.) Il est temps qu'on délivre la commune de ce fardeau ; il est temps que notre responsabilité cesse. Qu'on la mette à la Conciergerie ou à la Force. Il est scandaleux de voir huit cuisiniers travailler pour sa table somptueuse. Je demande qu'il soit fait une adresse à la convention, pour lui demander de faire cesser à notre égard, & la responsabilité.

Cette adresse a fait naître de longs débats, mais Réal prend la parole, & dit : La loi a mis sous votre garde, non-seulement Louis Capet, mais encore sa famille. Ce n'est point pour sa femme que vous allez au Temple. Vous croyez cette garde inutile, moi, je la crois plus importante que jamais. Louis n'étoit presque plus à craindre : un roi, couvert d'opprobre, qui suivoit le crime, ne pouvoit rentrer dans l'opinion de ses sujets. Il ne pouvoit remonter sur un trône, d'où ses forfaits l'avoient précipité. Mais son fils, cet enfant intéressant, encore appuyé sur une antique prévention, ne le comprenez-vous pour rien ? Croyez-moi, c'est un otage qu'il nous faut conserver avec soin. Craignez qu'en feignant de mettre peu d'importance dans la garde, vous ne fassiez soupçonner que vous en mettez peu dans son évaison. Eh ! citoyens, si ce malheur arrivoit, vous verriez bientôt de nombreuses cohortes s'assembler autour de lui, & former un parti puissant. Je ne dis plus qu'un mot : Jacques cinquième périt sur l'échafaud, & son fils remonta sur le trône. Je conclus à l'ajournement de l'adresse à la convention. L'ajournement est adopté.

§. La convention, dans ses premiers momens de ferveur, avoit décrété solennellement qu'aucun de ses membres ne pourroit accepter aucune fonction publique que six années après être sorti des fonctions de législateur. Ce décret a été révoqué, en sorte qu'on annonce que le ministère va se renouveler des membres de la convention nationale. On parle de Dubois-Crancé, pour la guerre ; de Cambon, pour les finances, comme de Collot d'Herbois pour l'intérieur. Peut-être seroit-il encore plus économique de supprimer tout-à-fait le ministère & d'établir des comités d'exécution,

comme il y en a de législation ; alors, l'assemblée statuerait & exécuterait en même temps, ce qui nous rameneroit au temps où les rois faisoient les loix & les exécutoient.

§. Dumourier est parti pour aller visiter tous les corps d'armées ; il est, dit-on, chargé d'entrer en négociation avec le roi de Prusse.

§. Dans la nuit d'avant hier on a investi le palais de l'Égalité, & on fait des visites dans toutes les maisons de jeux & tripots. Nous ne savons pas encore si cette visite domiciliaire a procuré quelques découvertes.

§. On annonce un nouveau traité d'alliance entre les cours de Vienne & de Londres.

C O N V E N T I O N N A T I O N A L E .

Pétition du citoyen Nicole, directeur du Journal François mis en état d'arrestation par ordre du comité de surveillance de la convention.

CITOYEN PRÉSIDENT,

La liberté de la presse doit être sacrée ; l'immortel Pelletier étoit intimement convaincu de cette grande vérité, puisqu'il fut le premier à s'opposer au projet de décret contre les provocateurs au meurtre & à l'assassinat, parce qu'il pensoit qu'une pareille loi pourroit anéantir la liberté de la presse, qui doit être illimitée chez un peuple libre. Et bien, citoyens représentans ! au mépris de tous les principes, votre comité de surveillance a fait arrêter cette nuit le directeur du *Journal François*, ou *Tableau politique & littéraire de Paris*. Son crime est de combattre tous les jours, avec les armes du ridicule, les chefs d'émeutes, les héros du 2 septembre, les meneurs de section, & en général tous ceux qui ont trouvé plus commode de faire du bruit que de faire du bien.

Sommes-nous donc à Alger ou à Tripoli ? les Lenoir & les Breteuil ont-ils donc encore des Bastilles à leur disposition ? veut-on donc ne nous présenter la République sous des formes tellement hideuses, que pour nous faire regretter l'ancien régime ? faut-il donc briser sa plume, parce qu'on n'a pas le courage de flatter un certain parti, parce qu'on ne fait pas composer avec sa conscience.

Le domicile du citoyen Henri Nicole a été violé à deux heures du matin par une troupe d'hommes armés ; malheureusement il n'avoit point d'armes, car il auroit puni à l'instant les brigands, & il auroit profité du bénéfice de la loi qui permet de

repousser la force par la force ; lorsqu'on vient violer votre domicile , même au nom de la loi , pendant la nuit.

De pareils attentats à la liberté individuelle des citoyens , font fuir de Paris des familles entières. On tremble à chaque instant d'être arrêté sur la dénonciation d'un scélérat. Des soupçons deviennent des preuves , & la convention se trouve avilie , dépréciée aux yeux de l'Europe , par les œuvres ténébreuses & despotiques de quelques-uns de ses membres.

Non , citoyens représentans , vous ne souffrirez pas que de pareils attentats se renouvellent , & qu'on viole ainsi toutes les loix. Au nom de la loi même , je vous prie donc de vouloir bien intimer l'ordre à votre comité de surveillance de respecter la liberté de la presse , & de charger le ministre de la justice de faire pour suivre les brigands qui , pendant la nuit , ont violé l'asyle d'un citoyen.

Présidence du citoyen Rabaud.

Séance du lundi 28 janvier.

Les ministres de la guerre & de la marine font faire des achats considérables de grains dans les départemens ; cela jette l'alarme. Le ministre de l'intérieur , qui craint une pénurie de denrées pour ces départemens , demande que ces ministres soient tenus de faire leurs approvisionnemens chez l'étranger. Renvoyé aux comités.

Le même ministre de l'intérieur propose de joindre les Tuileries au Louvre , de faire tout autour des trottoirs , des arcades , des boutiques. Renvoyé au comité des finances.

Barrère présente un plan de défense pour la Corse , très-intéressante dans ce moment , puisqu'elle peut nous approvisionner de bois de marine.

On décrète la remise de 19 mille livres aux géoliers des prisons , pour avances faites en frais de geole & entretien des prisons. A cette occasion on s'élève sur la tenue & l'engorgement des prisons : les malheureux y sont si entassés , qu'ils sont obligés d'y dormir debout. Buzot saisit ce moment pour s'élever contre le comité de surveillance , qui y multiplie arbitrairement les victimes. Il parle de Nicole , rédacteur du Journal Français ; il en de-

mande l'élargissement. Un tumulte affreux entre la montagne & la plaine interrompt tellement l'assemblée , que le président est obligé de se couvrir ; enfin , on demande la lecture du paragraphe qui a valu à Nicole cette détention. On lit :

« Vous ne savez donc pas , mon ami , que le comité de surveillance est encore une fois renouvelé , & que la liste de ses membres est souillée des noms de Bazire , de Chabot , & autres hommes de sang qui ne respirent que le meurtre & la ruine des gens de bien :

C'est le conseil des dix de Venise. Ils n'ont qu'à dire à leurs émissaires ; courez , arrêtez , poignardez ; on court , on arrête , & l'on poignarde.

Cela est vrai , dit un membre du côté droit. A l'Abbaye ! s'écrie toute la montagne indignée. — Après un grand tumulte , des réponses violentes ; & une perte de temps considérable , Rovert continue la lecture.

Le bruit court en ce moment que Pelletier Saint-Fargeau est mort de la blessure qu'il a reçue hier au Palais-Royal. Quoiqu'il en soit de ce bruit , on peut dire que Saint-Fargeau s'est attiré lui-même sa perte ; puisque celui qui lui a donné la mort pour avoir voté la mort de Louis XVI , ne l'a frappé que pour avoir manqué à la promesse qu'il lui avait faite de voter en sa faveur.

Le tumulte recommence : on s'indigne de ce que le journaliste a attaqué la mémoire de Pelletier , en le représentant vacillant dans son opinion. Après de longs débats , on ajourne la question sur la liberté du prisonnier jusqu'après le rapport du comité.

On fait lecture d'une lettre de Cullines , qui annonce à la convention , qu'une commune (Echenoix , dans la Haute-Saône ,) a envoyé à dix-huit de ses enfans , étant dans l'armée de ce général , des bas , des foulards & des chemises , travaillés généreusement par tous les habitans de cette commune. Mention honorable.

L'ordre du jour appelloit la discussion du projet de l'abbé Sieyès , sur l'organisation du ministère de la guerre. On vouloit d'abord le décréter , mais on l'a livré à la discussion. Saint-Just , Fabre d'Eglantine , Buzot l'ont combattu. Jean-de-Bui l'a défendu. La discussion reste ouverte.

On souscrit à Paris au bureau de la Vedette , boulevard de la porte Saint-Martin , à celle Saint-Denis , N^o . . . Le prix de l'abonnement est de 27 livres pour l'année , 15 liv. pour six mois , 7 liv. 10 sols pour trois mois. On peut s'abonner pour deux mois en envoyant un assignat de cent sols.